

## Assistance Schengen

Bénéficiaires	Compagnie Assistance		
	Axa Assistance	Maroc Assistance	Wafa Ima
Personnes physiques domiciliées au Maroc	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge
<b>Caractéristiques des produits</b>			
Durée du contrat (selon choix)	6 mois à 5 ans	6 mois à 5 ans	6 mois à 5 ans
Territorialité	Pays de l'UE, Liechtenstein, Norvège, Suisse	Espace Schengen y compris les départements et territoires Français d'outre mer	Espace Schengen y compris les départements et territoires Français d'outre mer
Joignabilité	<b>24/24 et 7journs/7</b>	<b>24/24 et 7journs/7</b>	<b>24/24 et 7journs/7</b>
Véhicule en option	<b>Exclus</b>	<b>90 DH/an/Véhicule</b>	<b>100 DH/an/Véhicule</b>
<b>Assistance Médicale</b>			
Transport sanitaire	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge
Prise en charge des frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux et hospitalisation à l'étranger: 30 000 Euros montant exigé par les consulats de l'espace Schengen)	<b>350.000 DH</b> en cas de sinistre survenu à l'étranger. Franchise absolu par sinistre: <b>300 DH</b>	<b>350.000 DH</b> en cas de sinistre survenu à l'étranger. Franchise absolu par sinistre: <b>300 DH</b>	<b>350.000 DH</b> en cas de sinistre survenu à l'étranger.
Paiement des soins dentaires d'urgence à l'étranger suite à un accident ou une maladie	<b>800 DH</b> par personne assurée et par sinistre Franchise absolue par sinistre: 100 DH	<b>1.000 DH</b> par personne assurée et par sinistre	<b>1.000 DH</b> par personne assurée et par sinistre
Présence d'un proche parent	* Paiement d'un titre de transport aller/retour <b>* 800 DH par jour</b> pendant 7 jours Max à condition que l'hospitalisation soit supérieure à 7 jours	* Paiement d'un titre de transport aller/retour <b>* 900 DH par jour</b> pendant 7 jours Max à condition que l'hospitalisation soit supérieure à 7 jours	* Paiement d'un titre de transport aller/retour <b>* 900 DH par jour</b> pendant 7 jours Max à condition que l'hospitalisation soit supérieure à 7 jours
Frais de prolongation de séjour après hospitalisation à l'étranger	<b>800 DH/jour</b> pendant 7 jours	<b>900 DH/jour</b> pendant 5 nuits	<b>900 DH/jour</b> pendant 5 nuits
Retour de la personne assurée après hospitalisation	Pris en charge à condition que le billet retour initialement prévu ne soit plus valable	Pris en charge du transport retour par le moyen le plus approprié	Pris en charge du transport retour par le moyen le plus approprié
Retour prématuré au Maroc et de l'étranger suite au décès d'un proche	Pris en charge	<b>Exclus</b>	Pris en charge
<b>Assistance Décès</b>			
Rappatriement la personne assurée décédée au Maroc ou à l'étranger	* Transport du corps du lieu de décès au lieu d'inhumation * Démarches et formalités administratives * Frais de traitement post mortem, de mise en bière et de cercueil Les frais d'obsèques et d'inhumation sont à la charge de la famille	* Transport du corps du lieu de décès au lieu d'inhumation * Démarches et formalités administratives * Cercueil réglementaire aux normes standard Les frais de cérémonie accessoires d'inhumation ou de crémation sont à la charge de la famille	* Transport du corps du lieu de décès au lieu d'inhumation * Démarches et formalités administratives * Cercueil réglementaire Les frais de cérémonie accessoires d'inhumation ou de crémation sont à la charge de la famille
Frais de transport d'un membre de la famille accompagnateur de la dépouille	<b>Exclus</b>	Pris en charge	Pris en charge
Remboursement des frais de secours et de sauvetage	<b>10.000 DH</b> par assuré pour les frais de secours et de sauvetage effectués par les organismes officiels	<b>Exclus</b>	<b>Exclus</b>
Retour des autres membres de la famille	<b>Exclus</b>	Pris en charge à condition que le décès de l'assuré rend impossible le retour par les moyens initialement prévus des autres membres de la famille au domicile	Pris en charge à condition que le décès de l'assuré rend impossible le retour par les moyens initialement prévus des autres membres de la famille au domicile
<b>Assistance aux personnes assurées dans le cas d'accident, de panne, de vol dans le cadre d'un véhicule assuré</b>			
Frais de remorquage	<b>Exclus</b>	<b>1.400 DH</b>	<b>1.400 DH</b>
Acheminement des passagers au centre urbain le plus proche	<b>Exclus</b>	Pris en charge: même destination que le véhicule	Pris en charge: les occupants du véhicule assuré sont transportés à titre gratuit par taxi vers le centre urbain le plus proche.
Hôtel en attente de diagnostic	<b>Exclus</b>	Paiement d'une nuit: Maximum 900 DH	Paiement d'une nuit: Maximum 900 DH
Hôtel en attente de réparation du véhicule au Maroc et à l'étranger: durée d'immobilisation entre 2 et 5 jours	<b>Exclus</b>	<b>900 DH/ nuit</b> pendant 4 nuits à condition que le que le délai de réparation est supérieur à 8h	<b>900 DH/ nuit</b> pendant 4 nuits à condition que le que le délai de réparation est supérieur à 8h
Hôtel en attente de réparation du véhicule si la durée d'immobilisation supérieure à 5j	<b>Exclus</b>	Plusieurs options au choix non cumulables: * Retour des personnes assurées pour leur permettre de regagner leur domicile au Maroc. * Continuation du voyage des personnes assurées à concurrence du montant qu'elle aurait engagé pour les ramener à leur domicile. * Frais d'hôtel : <b>900 DH</b> par nuit et par personne assurée pendant au maximum 5 nuits	Plusieurs options au choix non cumulables: * Retour des personnes assurées pour leur permettre de regagner leur domicile au Maroc. * Continuation du voyage des personnes assurées à concurrence du montant qu'elle aurait engagé pour les ramener à leur domicile. * Frais d'hôtel : <b>900 DH</b> par nuit et par personne assurée pendant au maximum 5 nuits
Rappatriement du véhicule	<b>Exclus</b>	Pris en charge	Pris en charge
Récupération du véhicule réparé	<b>Exclus</b>	Pris en charge	Pris en charge
Envoi des pièces détachées	<b>Exclus</b>	Pris en charge	Pris en charge
Frais de gardiennage	<b>Exclus</b>	<b>1.000 DH</b>	<b>1.000 DH</b>
Envoi de chauffeur à l'étranger : si le conducteur assuré est rapatrié, incapable de conduire pour cause de maladie, blessure ou décès	<b>Exclus</b>	Pris en charge	Pris en charge
Retour de l'assuré au domicile au Maroc en cas de vol du véhicule	<b>Exclus</b>	Pris en charge si le véhicule est non retrouvé dans les 24h	Pris en charge si le véhicule est non retrouvé dans les 24h
Récupération du véhicule retrouvé	<b>Exclus</b>	Pris en charge si le véhicule est retrouvé au plus tard 6 mois après le vol. MAI met à la disposition de l'assuré ou d'une personne désignée, un billet aller simple de train ou avion classe économique pour se rendre du domicile de l'assuré jusqu'au lieu où le véhicule assuré a été retrouvé.	Pris en charge si le véhicule est retrouvé au plus tard 6 mois après le vol. Wafa Ima met à la disposition de l'assuré ou d'une personne désignée, un billet aller simple de train ou avion classe économique pour se rendre du domicile de l'assuré jusqu'au lieu où le véhicule assuré a été retrouvé.
Abandon du véhicule	<b>Exclus</b>	Pris en charge	Pris en charge